VILLE DE VAUDREUIL
LES SERVICES TECHNIQUES
PLAN NO: 3.00-24.0
FEUILLET NO: 1de2
RÈGLEMENT NO: 552

ZONAGE

H HABITATION

- H-1 Unifamiliale
- H-2 Bi-trifamiliale
- H-3 Multifamiliale
- H-4 Maison mobile
- H-5 Mixte

C COMMERCE

- C-1 De voisinage
- C-2 De quartier
- C-3 Régional
- C-4 De transport
- C-5 De récréation

I INDUSTRIE

- I-1 Multifonctionnelle
- I-2 De prestige
- I-3 Mixte
- I-4 Para-industrielle

P COMMUNAUTAIRE

- P-1 Espaces publics
- P-2 Institutionnelle et administrative
- P-3 Utilités publiques

A AGRICOLE

- Limite de secteur
- 000 Identification de secteur
- 000-000/05 Zone tampon
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Limite municipale
- Limite de référence du "Plan de zonage: secteur urbain" (voir plan 2 de 2)
- Limite de la zone agricole (C.P.T.A.Q.) (Décret 1129-90 en date du 8 août 1990)
- Zone inondable à risque moindre (100 ans)[1]
- Limite de la zone inondable à risque élevé (20 ans)[1]
- Aire sujette à des mouvements de terrain[2]

1 - Note: Veuillez référer à la "Carte du risque d'inondation" dûment par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et portant les numéros 31-G-8 100-0204, 31-G-8 100-0304, 31-G-8 100-0404, 31-H-5 100-0201 et 31-H-5 100-0301, faisant partie intégrante du présent règlement (Annexe B).

2 - Source: Le plan dit "Zones de contraintes", plan numéro 10, Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

RÉVISIONS

Date	Nature	Amendement	Par	Approuvé

VILLE DE VAUDREUIL

Règlement de zonage no 552

Plan de zonage

Maire | Greffier(e)

Échelle: 1 : 20 000

0 250 500 1 000 1 500 2 000 m

URBANISTES CONSEILS

Préparé par: Cécile Demers
Dessiné par: Guy Auger
Date: Mai 1993
Dossier no: PU-5135
Feuillet no: 1 de 2